

FICHE VEHICULE ASSISTANCE

AIRE ÉVÉNEMENTIELLE AURILLAC

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée. La zone de déchargement, stickage et parc remorque se fera dans la zone d'assistance.

Horaire d'ouverture du parc (placement des assistances par l'organisation) : Samedi 7 septembre à partir de 10h00

Il sera autorisé un véhicule d'assistance et une tente pour chaque concurrent.

Il faut noter que seules les véhicules qui auront collé sur leur pare-brise le sticker "assistance" seront autorisés à entrer dans le parc d'assistance.

Un parking spectateurs et accompagnants est prévu à cet effet à l'entrée de l'Aire Événementielle.

Nom et prénom du concurrent : _____ N° de portable (impératif) : _____

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé : _____

Extrait de l'article 4.3 du règlement particulier du rallye :

4.3 - Assistance

4.3.1.2 - L'assistance sera interdite en dehors du Parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire (Road-book). Seul le véhicule portant le sticker numéroté "Assistance" (à coller en haut du pare-brise - côté passager) sera autorisé dans le parc d'assistance.

4.3.2.3 - Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

-de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

-de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

-de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisation.

VEHICULE D'ASSISTANCE UTILISE

Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule) / Immatriculation :

Fourgon 19 t semi-remorque camping car voiture

Longueur et largeur du véhicule (y compris auvent, bâche, structure légère, ...)

Schéma de disposition de la structure avec les dimensions en mètre :

FICHE A JOINDRE AVEC AU BULLETIN D'ENGAGEMENT